

Procès-verbal de l'Instance Unique CHSCT-DP
de l'UES de DDB
Réunion ordinaire du 4 décembre 2018

Présents :

Pour la Direction :

Aude MERCERON-GUILLET, Présidente du CHSCT
Noémie NGO, Juriste Droit Social

Membres de l'Instance Unique :

Thierry DARTOIS
Patrick LECHAT
Marie-Raphaële ROLLET

Invitées :

Dr. Keti BONGA BOUNA, Médecin du Travail
Christine GAUTIER, Adjointe Administrative de Direction DDB

Invités absents :

M. CARTON, CRAM Île-de-France
M. Thomas DESSALLES, Inspecteur du Travail (Section 17C / Paris)

Ordre du jour

Questions à l'initiative de la Direction

Relevant de la compétence du CHSCT

- I. Retour de la médecine du travail sur l'enquête médico-professionnelle portant sur le secteur de la publicité et de la communication réalisée en 2017 ;
- II. Présentation par la médecine du travail des ateliers proposés par le CMPC ;
- III. Présentation du rapport annuel de la médecine du travail 2017 ;
- IV. Point sur les formations sécurité/SST ;
- V. Questions diverses.

Questions à l'initiative des membres de l'Instance Unique

Relevant de la compétence du CHSCT

- VI. PV Instance unique CHSCT-DP du 20 juillet 2018 (sous réserve) ;
- VII. Point sur le bâtiment (travaux, projets, état) ;
- VIII. Postures de travail des collaborateurs travaillant sur ordinateur portable : informations et mesures à prendre ;
- IX. Point sur l'aménagement du bureau situé au 1A ;
- X. Depuis la mise en place du télétravail en B5, est-ce que les espaces sur chaque bench au quotidien sont respectés par les collaborateurs présents lors du télétravail de leurs collègues ;
- XI. Rappel aux managers et collaborateurs du B5 (Tribal fond de plateau) sur les comportements à avoir pour diminuer les nuisances sonores liées à l'activité quotidienne ;
- XII. Questions diverses

*La séance est ouverte, sous la présidence d'Aude Merceron-Guillet.
L'ordre des questions a été modifié en accord avec l'Instance unique.*

Questions à l'initiative de la Direction

I. Retour de la médecine du travail sur l'enquête médico-professionnelle portant sur le secteur de la publicité et de la communication réalisée en 2017 ;

Une projection est faite en séance.

La médecine du travail est partie du questionnaire élaboré en 2010 sur les conditions de travail du secteur de la publicité et de la communication, adapté aux nouvelles conditions d'aujourd'hui et auquel a été ajoutée une partie médicale. La première partie est renseignée sur la base du volontariat par le salarié lors de sa visite médicale de contrôle ou d'embauche, décalé par rapport à cette date, la seconde complétée par le médecin du travail à l'issue de la consultation.

Les résultats présentés globalisent le secteur couvert par le CMPC, soit un peu plus de 500 personnes ayant répondu d'avril à décembre 2017. Ces résultats ont été comparés également avec une étude nationale (Everest) portant sur une population de cadres et cadres supérieurs.

Ces tableaux donnent des aperçus sur les âges, les tailles, les poids, les modes de vie, les fonctions, le handicap, etc... avec majoritairement des travailleurs en CDI, travaillant dans des agences de 100 à 300 personnes et avec une ancienneté moyenne de 5 ans. Concernant la présence de fiches de poste, 50 % en dispose qui reste conforme au descriptif. Plus de 90 % confirme être à l'aise dans leur poste et 71% autonome dans leur activité. Concernant le contact avec la clientèle, 76 % y sont confrontés mais seulement 21% rencontrent des tensions une fois par mois.

Pour la durée moyenne du travail, 58% disent travailler moins de 9 heures par jour et 20% plus de 10 heures. Sur l'habitude de travailler au-delà des horaires, 39% affirment travailler plusieurs fois par mois, 12% une fois par semaine, 18% plusieurs fois par semaine, ce qui semble conforme à la réalité. Près de la moitié des salariés confirment travailler parfois le week-end, ce qui a un retentissement sur la manière de travailler de 39%, sur la santé de 25%, sur la vie sociale de 39% et sur l'équilibre vie familiale/vie professionnelle de 49%.

Le temps de trajet domicile/travail oscille entre 30 et 120 minutes par jour et plus de 50% utilisent les transports en commun. La pause déjeuner prise dure entre 30 et 60 minutes.

28% ont aujourd'hui la possibilité de faire du télétravail et 60% disent ne pas posséder de smartphone professionnel. Recevoir des notifications de mail durant les congés est mal vécu par 56% des salariés qui affirment être perturbés à 39% et à 33% qui affirment avoir un impact sur l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

L'espace de travail est dominé désormais par l'open-space, le taux de bureau personnel étant de 6%. Travailler en open-space favorise le travail collaboratif à 45% mais déstabilisant pour la concentration à 56%.

Concernant le mode de vie, 58% ont une activité sportive régulière.

55% de non-fumeurs, ce qui semble plus élevé que la moyenne nationale en milieu socio-professionnel. 24% ne consomment pas de café et 66% de 1 à 4 tasses par jour, Sur la consommation d'alcool, 41% affirment en avoir consommé plus de 3 fois par semaine, 74% ont bu en moyenne 7 verres par semaine et 21% entre 7 et 14 verres. Dans ce dernier cas de figure, cela ne signifie pas forcément que l'on est alcoolo-dépendant mais que le risque de cirrhose par exemple peut être plus élevé. Cette consommation augmente pour 16% durant une période de stress. 16% avouent avoir consommé du cannabis au moins une fois au cours des derniers mois, 8% au moins 10 fois dans le mois, ce qui correspond à la moyenne nationale mais reste en augmentation depuis les derniers chiffres de 2014 et 6% ont une consommation quotidienne. 3% ont consommé de la cocaïne et 2% une autre drogue.

Le document suivant concerne les risques psycho-sociaux via les courbes de Karasec en comparaison de 2010. En termes des relations dans le travail, les niveaux restent élevés, seules demeurent des inquiétudes liées aux évolutions économiques (49%) ou technologiques (un tiers) et à la charge mentale. 20% avouent néanmoins avoir eu le sentiment d'avoir eu à faire des choses qui heurtaient sa conscience professionnelle ou des valeurs personnelles.

Les signes d'épuisement professionnel restent faibles globalement à 35% et le sentiment de dépersonnalisation - situation qui signifie que l'on accomplit son travail comme un robot, prémices d'un burn out - à 47%. L'accomplissement personnel dans le travail est aussi faible à 55%, la charge mentale et ses contraintes peuvent favoriser l'effondrement personnel en dépit de l'autonomie dans le travail et de l'environnement.

Concernant les problèmes de santé liés au travail, 26% avouent y avoir été confrontés. Ils se sont principalement tournés vers le médecin généraliste, la famille puis la médecine du travail ou la psychologie. Comparativement à l'année 2010 et à la moyenne nationale, les chiffres sont en baisse sur le poids, la gêne dans le travail, sur la consommation médicamenteuse, sur le trouble neuro-psychique (lassitude, fatigue) bien que le plus élevé à 25% comme les troubles du sommeil (24%).

En termes d'examen clinique, sont détectés principalement des troubles neuro-psychiques, digestifs et musculo-squelettiques (TMS). Les troubles du sommeil sont liés équitablement à 23% pour des raisons personnelles comme professionnelles. La prise d'anxiolytiques ou de somnifères sont supérieurement dus à des problèmes de travail pour ceux qui en usent (10%). Sur les pleurs au travail, 33% exprime qu'ils y sont confrontés.

Pour le CHSCT, l'augmentation constatée des TMS correspond aux nouveaux usages digitaux par la multiplication des écrans et leur utilisation quotidienne dans des environnements différents (bureaux, transports,...). Il constate également que les avancées faites sur les risques psycho-sociaux sont aujourd'hui mieux prises en compte dans les rapports entre collaborateurs.

II. Présentation par la médecine du travail des ateliers proposés par le CMPC :

Le Docteur Bonga Bouna informe qu'une nouvelle équipe pluridisciplinaire a été mise en place au sein du CMPC qui permet de proposer les ateliers suivants :

- Sensibilisation au bruit dans le travail en open space. Cela contient une explication sur les conséquences du bruit, une mesure de l'audition des collaborateurs via un audiogramme.
- Atelier sur les risques psycho-sociaux après un échange avec l'instance unique.
- Atelier nutrition sur la manière de s'alimenter dans son environnement de travail.
- Atelier addiction.
- Atelier chronobiologique et sommeil.
- Atelier travail sur écran.
- Atelier sur les règles de vie en open space.

Cela s'organise principalement en petits groupes sur une demi-journée, une salle devant être mise à disposition dans les agences. Ces ateliers sont menés en fonction des thématiques par des ergonomes ou des médecins.

L'instance unique suggère que le partage avec d'autres agences pourrait, sur certaines thématiques, être organisée.

Ces ateliers peuvent être mis en place par l'instance unique et la RH conjointement. L'organisation de tels ateliers n'entraînent pas de surcoût, la prestation entrant dans la cotisation versée par l'agence.

III. Présentation du rapport annuelle de la médecine du travail 2017 :

L'instance unique souligne qu'elle avait noté une augmentation des problèmes liés à la vision entre 2016 et 2017, passant de 56 consultations à 87 même si l'ordre du jour aborde seulement celui de 2017.

Le CMPC ayant malheureusement changé d'outil, les statistiques sont difficiles à évaluer. Il constate néanmoins une augmentation des prescriptions du port de lunettes dès qu'il y a du travail sur écran (verres bleutés) et celles pour corriger la vision de près au lieu d'envisager peut-être de l'orthoptie. Il faut également souligner les conséquences des cervicalgies du fait des positions devant ces écrans. Lors des visites d'embauche, c'est un point qui est systématiquement abordé par le Docteur Bonga Bouna.

La direction rappelle que des écrans fixes peuvent être ajoutés aux ordinateurs portables mais que souvent les collaborateurs le refusent.

L'instance unique précise qu'elle renvoie au CMPC tous les salariés qui rencontrent des difficultés dans leur santé physique ou morale.

Le Docteur Bonga Bouna informe qu'elle a par ailleurs transmis à une collègue du CMPC les dossiers concernant les salariés de RAPP désormais à Boulogne Billancourt.

IV. Point sur les formations sécurité/SST ;

Lors de la réunion précédente, Noémie Ngo avait précisé qu'un premier groupe avait été formé, le second vient d'être formé en recyclage SST.

Début 2019 est prévu la formation incendie avec une relance des anciens équipiers et un appel au volontariat pour compléter les équipes. La formation aura le même format que lors des années précédentes : un camion sera utilisé sur deux jours. Pour rappel, le point de rendez-vous d'évacuation se situe sur la place en face de la mairie.

V. Questions diverses ;

Pas de questions.

Questions à l'initiative de l'Instance Unique

VI. PV Instance unique CHSCT-DP du 20 juillet 2018 (sous réserve) ;

Sous réserve des corrections apportées en séance, le PV ordinaire du 20 juillet 2018 est validé.

VII. Point sur le bâtiment (travaux, projets, état) ;

Christine Gautier aborde le sujet des PAC pour lesquelles une nouvelle fuite sur celle du bâtiment A est apparue qui a nécessité une intervention urgente du fournisseur Mitsubishi. Au même moment celle du bâtiment B a eu la sienne. Il apparaît que le choix de ces PAC, de leur fournisseur (Climaveneta initialement) et de leur installation en sous-sol comme celle du bâtiment B génèrent des problèmes constants. L'exemple en est durant l'été, celle du B qui se met en sécurité du fait d'un manque d'air pour l'alimenter, conséquence liée aux dispositions obligatoires de doter ces alimentations d'air de pièges à sons pour éviter les nuisances alentour. Elles devraient se situer sur les toits des deux bâtiments, ce qui n'est pas le cas. Elle rappelle que ce n'est malheureusement pas du ressort du locataire mais du propriétaire.

Au niveau des fuites en façade, le gestionnaire immobilier Nexity précise que les coûts de réfection seront intégralement pris en charge sans préciser les délais. Il faudra néanmoins reprendre la quasi-totalité des ces dernières.

En compensation il a été décidé au vu des préjudices subis de renégocier le loyer pour l'année à venir. Elle signale également qu'en prévision de l'hiver, il a été acquis 5 chauffages d'appoint qui ont disparu depuis.

Dans le contrat de ménage figure une ligne dite de 3D (dératisation, désinsectisation, etc...) qui permet de traiter l'invasion de souris auquel le bâtiment est actuellement soumis. Le choix a été d'installer des petits boîtiers contenant de la nourriture pour les attirer puis les électrocuter plutôt que du poison ou d'autres pièges. Christine Gautier précise que si cette invasion persiste, le risque d'incendie augmentera considérablement car ces petits mammifères adorent s'attaquer aux fils électriques en passant par les goulottes notamment. A ce sujet, un nettoyage de toutes les cuisines sera entrepris durant la fin de l'année et un budget supplémentaire a été attribué pour faire appel à une société extérieure spécialisée dans le traitement de ce problème à la place du contrat normal de ménage. Elle souligne que l'information à faire auprès de l'ensemble des salariés demeure une interrogation vis-à-vis des phobies engendrées par la présence des rongeurs.

Pour l'instance unique, cette situation reste un problème parisien récurrent pour lequel toute prévention devient nécessaire pour la sécurité ou la qualité de notre environnement.

Au sujet des fontaines à eau, le test en B5 avec un premier prestataire est satisfaisant. Trois autres ont été sollicités avant qu'une décision finale ne soit prise pour généraliser leur installation.

Pour l'instant, pas d'autres gros travaux envisagés.

Faisant suite à la question de l'instance unique sur l'aménagement en salle CE/CHSCT d'un espace de repos, Christine Gautier précise que le lit et le paravent ont été installés.

L'instance unique, profitant de la présence du médecin du travail, souhaite connaître le contenu minima d'une trousse de secours, sachant qu'aucun médicament ou traitement ne peut y figurer, afin de la mettre à disposition en cas de besoins.

A la question de l'instance unique sur l'avenir du contrat avec Steam'o, Christine Gautier confirme que la négociation est en cours, sachant que la collaboration est susceptible d'être prolongée sur deux années.

Une autre question est posée par l'instance unique sur la collecte sélective des déchets.

Christine Gautier précise que les bouchons et les piles sont recueillis et que le verre est récupéré et déposé dans les bacs mis à disposition par la mairie. L'entreprise fait appel à un prestataire (Cèdre ex Elise) pour le papier ou les éclairages. Plusieurs réflexions sont également menées sur le recyclage des bouteilles plastiques ou la récupération via la société Cy-clope des mégots de cigarettes. Cette dernière proposition coûtant assez chère, limiterait l'installation d'une machine à trois ou quatre endroits au maximum, nécessitant de se déplacer pour déposer son mégot. La problématique repose principalement sur le comportement humain.

Elle signale par ailleurs qu'un des lavabos de l'accueil a été souillé délibérément.

VIII. Postures de travail des collaborateurs travaillant sur ordinateur portable : informations et mesures à prendre ;

Ce point a été traité précédemment.

IX. Point sur l'aménagement du bureau situé au 1A ;

Concernant la salle en A1 dont la cloison a été déplacée, la réduction des benches devient nécessaire, le devis est attendu comme celui du déplacement des câbles électriques ou informatiques. Toutefois, comme le suggère également l'instance unique, l'acquisition de 4 tables Ikea dont les dimensions conviendraient et qui existent par ailleurs à proximité, permettrait de répondre plus rapidement à la demande et s'avérerait probablement plus économique. C'est aussi l'avis de Christine Gautier qui l'a transmis à la direction de DDB Health.

L'instance unique s'étonne par ailleurs que la direction de DDB Health ait demandé d'une manière ambiguë à ses salariés de contribuer à la mise en peinture des locaux, d'autant plus que cette pratique devait se faire durant les heures de travail, voire au-delà. L'instance unique n'est pas contre cette décoration mais considère qu'elle doit être intégralement prise en charge par l'entreprise et que les nuisances olfactives engendrées ne doivent pas être la contrepartie d'une petite économie faite. Constat est par ailleurs fait que Christine Gautier n'en a jamais été informée.

Noémie Ngo précise d'une part que ce n'était pas obligatoire. D'autre part, cela n'avait pas été demandé de manière ambiguë. En effet, elle a aperçu deux personnes qui volontairement peignaient un mur avec de la peinture magnétique.

X. Depuis la mise en place du télétravail en B5, est-ce que les espaces sur chaque bench au quotidien sont respectés par les collaborateurs présents lors du télétravail de leurs collègues ;

Du fait de la surpopulation à cet étage et malgré la mise en place du télétravail, il demeure des problèmes liés à l'espace de travail (bruits) et à son appropriation entre collaborateurs (comme le respect des objets personnels ou professionnels laissés durant les absences). Cette situation a été transmise par des salariés à l'instance unique, ce qui justifie également la question suivante de cet ordre du jour.

Aude Merceron-Guillet précise qu'elle fera remonter ces remarques.

XI. Rappel aux managers et collaborateurs du B5 (Tribal fond de plateau) sur les comportements à avoir pour diminuer les nuisances sonores liées à l'activité quotidienne ;

Ce point complète la situation soulignée précédemment puisque les nuisances sonores sont une conséquence majeure des difficultés rencontrées par les collaborateurs au quotidien : concentration, participations involontaires à des échanges téléphoniques ou des réunions, etc....

L'instance unique souhaite donc que soit rappelé régulièrement les bonnes manières ou pratiques comportementales à avoir durant la journée. Les ateliers envisagés pourraient contribuer à l'amélioration de cette situation en complément de la mise en place du télétravail et d'un rappel régulier aux bonnes attitudes dans le respect de chacun.

XII. Questions diverses

Pas de sujets.

La séance est levée.



Thierry Dartois
Secrétaire de l'Instance Unique de l'UES DDB